



Plan Automobile État-Région Bourgogne-Franche-Comté



Dossier de presse

Mercredi 5 avril 2023
Entreprise SASSI - Migennes (89)



CONTACTS PRESSE :

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

PRÉFECTURE DE RÉGION

Cécile Hermier - cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr - tél 03 80 44 64 05

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan commun de l'État et de la Région pour la filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté Un an après son lancement, le comité de pilotage se réunit le 5 avril à Migennes (89) dans l'entreprise SASSI.

Mercredi 5 avril 2023, à Migennes (89), le préfet de région, Franck Robine, et la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay, réunissent le **comité de pilotage du plan État-Région pour la filière automobile** en Bourgogne-Franche-Comté au sein de l'entreprise **SASSI à Migennes**.

Un an après le lancement du plan État-Région pour l'automobile, ce comité de pilotage permet de faire un point d'avancement sur les trois volets du plan :

- **La Force d'intervention mutations automobile, la FIMA**, qui rencontre et accompagne chaque sous-traitant de la filière :
 - **145 visites d'entreprise** ont déjà été réalisées ;
 - **12 millions d'euros** de projets financés par l'État dans le cadre de France 2030, faisant de la Bourgogne-Franche-Comté la 2^e région de France après Auvergne-Rhône-Alpes) ;
 - **12 millions d'euros** de projets financés par la Région et des prestations de conseil initiées pour permettre à chaque entreprise d'avoir une stratégie.
- **Le dispositif rebond industriel lancé sur 4 territoires de la Bourgogne-Franche-Comté** grâce à la signature d'une convention exceptionnelle entre l'État, la Région et la Banque des territoires :
 - 4 territoires accompagnés en phase 1 ;
 - Plus de **10 millions d'euros** de projets accompagnés par l'État ;
 - **Recrutement en cours de 4 chargés de mission de la Région** et déploiement à venir d'ingénierie complémentaire.
- **Les efforts en matière d'emploi et de formation** déployés en faveur de la filière automobile :
 - Travail avec les **Délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** ;
 - Poursuite de l'accord-cadre État-Région Automobile pour la **formation des salariés** avec l'OPCO2i ;
 - **10 millions d'euros engagés pour la formation des demandeurs d'emploi** pour la Région.

CONTACTS PRESSE :

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

PRÉFECTURE DE RÉGION

Cécile Hermier - cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr - tél 03 80 44 64 05

Le plan État-Région

Déjà confrontée à des défis majeurs liés au COVID-19, aux tensions d'approvisionnement ou encore à la hausse des prix de l'énergie, phénomènes accentués par la guerre en Ukraine, la filière automobile sera profondément transformée dans les prochaines années : transition vers le véhicule électrique, digitalisation, changement des habitudes de consommation....

C'est dans ce contexte que l'État et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ont décidé de lancer, le 9 mars 2022, le plan automobile Etat-Région pour aider les entreprises, les salariés et les territoires à affronter les défis majeurs qu'ils auront à relever.

Cette mobilisation inédite de l'État et de la Région repose à la fois sur le plan national pour l'automobile de l'État, et sur la feuille de route automobile de la Région adoptée le 26 janvier 2022.

« En Bourgogne-Franche-Comté, l'État et le Conseil régional unissent leurs forces pour accompagner l'ensemble des entreprises de la filière automobile : celles qui sont en difficulté dans le contexte de mutation, mais aussi celles qui innovent et qui seront les championnes de demain », indique le préfet de région, Franck Robine.

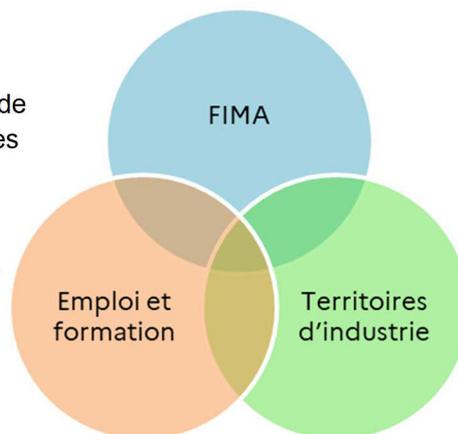
« La Région est mobilisée, au côté de l'État, pour soutenir les 45 000 salariés et les 400 entreprises de la filière face aux grands enjeux qu'ils auront à affronter. La mise en place d'un ambitieux plan d'action État-Région doit nous permettre d'anticiper les mutations qui menacent les sous-traitants », a pour sa part rappelé la Présidente de Région, Marie-Guite Dufay.

Ce plan se décline en trois volets :

Force d'intervention mutations automobile (FIMA)

Mobilisation des services de l'État et de la Région pour aller à la rencontre des sous-traitants automobiles.

Objectif : un état des lieux et un accompagnement personnalisés



Territoires d'industrie

Permettre un suivi différencié pour les territoires les plus touchés par les mutations de la filière, en s'appuyant notamment sur le dispositif « chocs industriels »

Objectif : identifier de nouveaux projets industriels et élaborer une feuille de route territoriale

Emploi et formation

Renforcement de la collaboration État-Région sur Transitions collectives, la GPECT et l'AREFE.

Objectif : trouver des solutions pour tous les salariés de la filière automobile.

CONTACTS PRESSE :

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

PRÉFECTURE DE RÉGION

Cécile Hermier - cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr - tél 03 80 44 64 05

Point d'avancement

Prix Victoire des Acteurs publics 2023

acteurspublics

Mercredi 8 février 2023, le plan automobile État-Région de Bourgogne-Franche-Comté s'est vu décerner le trophée « Victoire du Service » à l'occasion de l'édition 2023 des Victoires des Acteurs publics.

La cérémonie s'est déroulée à l'Assemblée Nationale (Paris 7^e), en présence d'Anne Coste de Champeron, secrétaire générale pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté représentant Franck Robine, Préfet de Région et Jean-Claude Lagrange, représentant Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région, et Président de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté.



1. FIMA

Les agents de la Région et de l'État sont chargés de s'entretenir individuellement avec un peu plus de 300 sous-traitants automobiles fortement dépendant de la filière pour identifier leurs besoins et proposer les accompagnements les plus adaptés.

145 visites d'entreprise ont déjà été réalisées.

Les trois principaux enseignements :

1. Une baisse d'activité globale ;
2. Une absence de stratégie moyen-long terme, notamment pour la décarbonation et l'innovation ;
3. Une diversification hors automobile nécessaire mais difficile.

CONTACTS PRESSE :

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

PRÉFECTURE DE RÉGION

Cécile Hermier - cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr - tél 03 80 44 64 05

1. Une baisse d'activité globale

On constate une baisse d'activité globale sur le secteur malgré des chiffres d'immatriculation de véhicules à la hausse début 2023, les ventes de véhicules de marque asiatique étant plutôt bonnes. Les effectifs de la filière connaissent une baisse annuelle de 5,3 % pour l'emploi salarié permanent entre fin juin 2021 et fin juin 2022, dans l'ensemble des activités.

Certaines sous-filières sont fortement impactées par l'électrification des véhicules, comme la fonderie gravitaire et l'activité des outilleurs-moulistes subissant une forte concurrence.

Les difficultés de recrutement et de fidélisation sur certains profils se font sentir et limitent une activité potentiellement à la hausse.

La ré-internalisation des activités de production par certains grands donneurs d'ordre conduit à des baisses substantielles d'activités pour certains sous-traitants.

2. Une absence de stratégie de moyen-long terme, notamment pour la décarbonation et l'innovation

On constate que beaucoup d'entreprises parient sur le maintien ou l'obtention de marchés dans leurs compétences, sans développer de nouvelle stratégie de diversification, d'innovation ou de décarbonation.

Par exemple, les donneurs d'ordre commencent à exiger de la part de leurs sous-traitants de décarboner la production. Cette exigence va être répercutée sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en particulier via des exigences de normes ISO, qui sont des processus longs et à anticiper.

Prestations de conseil aux entreprises en mutation de la filière automobile

La Région a mis en place en 2023 une prestation de conseil aux entreprises pour les accompagner dans l'élaboration d'une stratégie de mutation ou de diversification. Cette prestation est prise en charge à 100 % par la Région.

Cette prestation est mobilisable dans 3 dimensions :

- Diagnostic activité et situation de l'entreprise / Stratégie mutation-diversification / Élaboration de plan d'action / Suivi (durée globale maximum de 20 jours) ;
- Élaboration de plan d'action / Suivi (durée globale maximum de 10 jours) ;
- Diagnostic d'activité et situation de l'entreprise / Élaboration de plan de relance / Suivi (durée globale maximum de 15 jours).

Le Pôle Véhicule du Futur, avec l'appui financier de la Région, propose des accompagnements spécifiques aux sous-traitants sur :

- Les opportunités de l'électrification (Programme ELECTRIFIED)

La Région a attribué une subvention de 176 340 € au Pôle véhicule du Futur pour cette action visant à mieux connaître et faire connaître la chaîne de valeur de l'électrification,

CONTACTS PRESSE :

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

PRÉFECTURE DE RÉGION

Cécile Hermier - cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr - tél 03 80 44 64 05

d'identifier les opportunités de transformation des entreprises sur les marchés porteurs, d'organiser des rencontres et réaliser des accompagnements individuels approfondis.

- Les opportunités de la décarbonation (Programme DECARB FIL AUTO)

La Région a attribué une subvention de 99 800 € au Pôle véhicule du Futur pour cette action visant à sensibiliser les entreprises à la neutralité carbone, à les informer sur les différents accompagnements possibles et à en accompagner individuellement certaines sur leur bilan carbone ou le cycle de vie d'un produit par exemple.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Région a maintenu pour 2023 son dispositif d'aide aux entreprises en mutation pour les entreprises de la filière automobile. Il s'agit d'une aide sous forme de subvention d'un montant maximum de 200 000 €.

	Moyens financiers mobilisés 2022
Innovation	1 739 000 €
Aides individuelles aux entreprises (30)	4 157 302 €
Ingénierie financière	4 637 000 €
Actions collectives	647 725 €
Immobilier d'entreprise	1 600 000 €
Formation des salariés / CMQ	15 000 €
Formation des demandeurs d'emploi	10 124 729 €
Total	22 22 997 736 €

3. Une diversification hors automobile nécessaire mais difficile

La diversification des sous-traitants dépendant des groupes motopropulseurs thermiques constitue une nécessité. On constate toutefois que plus le niveau de dépendance à l'automobile est élevé, plus la diversification est rendue difficile car la filière offre un volume de production intéressant pour amortir l'outil de production.

France 2030 – APP « Diversification des sous-traitants de la filière automobile »

L'appel à projets « Diversification des sous-traitants de la filière automobile » s'est inscrit dans l'ambition du plan France 2030 de produire, en France, deux millions de véhicules électriques en 2030 mais également dans l'objectif d'accompagner les sous-traitants automobiles dans l'objectif de réduire leur dépendance à la filière.

CONTACTS PRESSE :

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

PRÉFECTURE DE RÉGION

Cécile Hermier - cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr - tél 03 80 44 64 05

En Bourgogne-Franche-Comté, 14 entreprises ont été lauréates de cet AAP (cf. ci-dessous). Leurs projets industriels totaliseront 60,6 millions d'euros d'investissements productifs et seront soutenus à hauteur de 12 millions d'euros de subventions de l'État.

Les entreprises lauréates : Le Décolletage Jurassien (Champagnole), Meca-Forging (Rioz), Ardec Precision Machining (Champagnole), Ushin (Nevers), Baud Dimep (Sirod), Baud JTD (Perrigny), Lisi Automotive (Delle), Scoder (Pirey), Rouvray Past (Rouvray), Plastiform (Thise), Adhex Technologies (Chenôve), Pressmac (Besançon), Moule Design Prototype (Dampierre), Streit Mécanique (Pays-de-Clerval)

Afin de continuer à accompagner les sous-traitants dans leurs transformations est sorti un nouvel [appel à projets « Soutien aux projets d'investissements pour produire en France les véhicules routiers de demain et leurs composants »](#).

Il vise à soutenir les efforts d'investissement productif de la filière automobile pour :

- Permettre de produire en France, à l'horizon 2030, au moins deux millions de véhicules électriques par an,
- Maîtriser la conception et l'industrialisation des composants du véhicule de demain (batteries, hydrogène, électronique, briques technologiques du véhicule autonome et connecté, etc.),
- Accélérer les investissements de modernisation et de diversification des sous-traitants et faire émerger un tissu industriel amont compétitif, innovant, résilient, ancré dans nos territoires et créant des emplois d'avenir.

2. Rebond industriel : partenariat ANCT/BDT/Région

Le dispositif Rebond industriel est déployé dans les territoires de Bourgogne-Franche-Comté les plus touchés par les mutations de la filière automobile. Quatre territoires bénéficient de ce dispositif :

- Haut-Jura Saint-Claude, à la suite de la fermeture de MBF Aluminium,
- Yonne industrielle, à la suite de la fermeture de Benteler,
- Nevers Val de Loire,
- Nord Franche-Comté – Vosges saônoises.

L'État, la Banque des territoires et la Région sont mobilisés, à hauteur de 2 M€, pour accompagner, à titre expérimental, les territoires fortement impactés par la filière automobile dans une logique de cofinancement État et Région se décomposant en trois phases :

- Phase 1 : ingénierie de diagnostic avec le financement direct des projets d'entreprise du territoire par l'État et l'élaboration d'une feuille de route identifiant les pistes pouvant changer le portrait du territoire économique ;

CONTACTS PRESSE :

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

PRÉFECTURE DE RÉGION

Cécile Hermier - cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr - tél 03 80 44 64 05

- Phase 2 : ingénierie de rebond visant à transformer en actions la feuille de route de la phase 1, via le recrutement d'un chargé de mission de la Région ;
- Phase 3 : financement d'actions complémentaires pour la mise en œuvre de la feuille de route.

Les quatre territoires Rebond sont maintenant dotés d'une feuille de route.

La phase 2 est en cours de déploiement sur les quatre territoires avec le recrutement par la Région de chefs de projet rebond intégralement dédiés à cette mission et présents sur les territoires.

Bilan intermédiaire du financement des projets dans les 4 territoires « Rebond Industriel »

À date, plus de **10 M€ d'aides** de l'État ont déjà été attribués sur l'ensemble des quatre territoires « Rebond Industriel ». Ces subventions vont bénéficier à 40 entreprises et représentent un investissement productif global de plus de 70 M€.

Des projets sont encore en cours d'instruction dans les deux Territoires d'industrie Nevers Val de Loire et Nord Franche-Comté – Vosges saônoises et donneront lieu à de nouvelles aides. Une communication spécifique sera réalisée à la fin des missions d'accompagnement.

3. Les mutations de l'emploi et des compétences

• Les mutations professionnelles

Les agents de la FIMA travaillent en lien avec les délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles des DDETS pour identifier les salariés qui pourraient bénéficier de reconversions professionnelles dans le cadre des mutations de la filière, en mobilisant par exemple le dispositif Transitions collectives.

• La formation des demandeurs d'emploi

Les formations qualifiantes proposées par la Région dans le cadre du programme régional de formation répondent toutes à un besoin de recrutements et de compétences. **1 016 parcours de formation dans le domaine industriel ont été engagés en 2022 pour un montant de 10 M€.** Parmi ces parcours, 26 ont été menés via l'expérimentation de plateformes de formations modulaires pour des parcours à la carte sur la « maintenance ». Il s'agit de permettre à des demandeurs d'emploi ayant une expérience dans l'industrie, de pouvoir bénéficier d'une formation individualisée, avec un socle de compétences « maintenance » de niveau 4 et un parcours modulaire à la carte, afin de s'adapter aux offres du territoire.

Au-delà de cette offre de formations collectives, la Région peut également déployer des dispositifs individuels, permettant de financer des formations à destination des demandeurs d'emploi pour répondre à des besoins spécifiques de compétences provenant d'entreprises. Un projet industriel co-financé par le Fonds régional d'appui à la professionnalisation (FRAP) a permis de former 4 stagiaires au métier de Soudeur assembleur industrie, subventionnée par la Région à la hauteur de 12 000 €.

CONTACTS PRESSE :

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

PRÉFECTURE DE RÉGION

Cécile Hermier - cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr - tél 03 80 44 64 05

Dans la même optique, dans le cadre d'un accord avec la Caisse des Dépôts relatif à « l'Abondement CPF – Compte personnel de formation », la Région finance toutes les demandes de formations supérieures déposées par des demandeurs d'emploi dans les secteurs en tension. Dix-sept parcours dans le domaine de l'industrie ont été entamés en 2022 pour un engagement financier de 117 121€.

- **Volet de la formation des salariés**

Un accord cadre automobile 2019-2022 soutenu par l'Etat et la Région (ADEC/AREFE) permet, aux-côtés de l'OPCO 2i, d'accompagner l'effort de formation des entreprises. Cet accord vise l'élévation du niveau de compétences des salariés les plus fragiles afin de sécuriser leurs parcours professionnels et d'accompagner les mutations technologiques (liés au produit, mutations et évolutions de l'outil de production, etc.) ou d'accompagner la transition écologique. Cet accord est mobilisable à tout moment par les entreprises de la filière (PME de moins de 250 salariés du territoire régional) au profit de la formation de leurs salariés.

L'accord-cadre arrivant à échéance au 31 décembre 2022, sa durée a été prolongée de 2 ans lors de la CP du 24 Février 2023.

- **La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPECT)**

La GPECT est une démarche prévisionnelle coordonnée d'entreprises et d'acteurs locaux destinée à anticiper et à accompagner les mutations économiques d'un territoire. Elle permet de mieux accompagner les initiatives territoriales pour s'adapter aux réalités locales (et en particulier en zone rurale) et anticiper les besoins de compétences nécessaires au développement économique des territoires. Elle permet, notamment, de construire des réponses adaptées aux problématiques locales identifiées : transitions et mobilités professionnelles, identification des compétences transférables, etc.

À ce titre, la GPECT est donc un outil qui peut être particulièrement adapté aux territoires dépendants de l'industrie automobile et confrontés à l'enjeu de transition de ce secteur et à son impact sur les compétences locales. Une réflexion autour d'une démarche de GPECT de la filière automobile est engagée par le Pôle Véhicule du Futur.

CONTACTS PRESSE :

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

PRÉFECTURE DE RÉGION

Cécile Hermier - cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr - tél 03 80 44 64 05

Présentation de SASSI (Migennes – 89)

1934 : création à Paris de la société par Marcel Sassi

1965 : déménagement de l'atelier de production à Migennes (Yonne)

1972 : reprise par Robert Sassi

1989 : ISO 9002 (53^e entreprise française à être certifiée)

2009 : reprise par Patrick Sassi (petit-fils du fondateur), actuel président

Avec 36 salariés, elle est spécialisée dans la conception et la fabrication, en petite, moyenne et grande série, de ressorts à froid. Positionnée sur des marchés diversifiés tels que l'automobile (60 % du CA), le sport et loisirs ou l'industrie consommateurs de ressorts techniques, la gamme de produit comprend des :

- Ressorts de compression,
- Ressorts de torsion,
- Ressorts de traction,
- Pièces de forme en fil rond, carré ou ovoïde.

Grâce à ses équipes de spécialistes et la maîtrise de l'intégralité du process, elle accompagne les clients dès la conception des ressorts afin de satisfaire à leurs exigences. La gestion informatisée de la production, de l'arrivée du fil à la livraison, permet un suivi en temps réel dans un souci de traçabilité.

Dans le cadre de son développement, elle envisage une certification ISO 14001 et des investissements machines (tour CN, équipements de contrôle) pour un total de 550 000 €.

CONTACTS PRESSE :

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

PRÉFECTURE DE RÉGION

Cécile Hermier - cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr - tél 03 80 44 64 05